



Pv d'impossibilité de certificat d'immatriculation

Par **deltadetra**, le **13/09/2012 à 12:58**

Bonjour, rnje viens de recevoir un pv d'impossibilité certif d'immat. rnma question est ce pv est il valable dans la mesure ou je n'est plus de voiture depuis plus d'un ans et demi et que si l'acheteur na pas fais son transfer de carte grise mais qu'il a tous les papier concernant la vente et le certif de non gage mais qui date de l'année de vente .le pv est il valable si oui est qu'il peuvent saisir le dit vehicule .rnje vous remerci de votre réponce et de votre temps accorder a cette question.rnavec mes salutation les plus sincères

Par **amajuris**, le **13/09/2012 à 13:27**

bjr, rnvous devez avoir un exemplaire du certificat de cession et que vous avez transmis l'autre exemplaire à la préfecture. rncdt

Par **deltadetra**, le **14/09/2012 à 12:47**

oui j'ai un exemplaire du dit certificat et j'ai bien remis un exemplaire a la préfecture mais l'acheteur na toujours pas fais le transfer du dit vehicule la carte grise étant toujours a mon nom je ne c pas ce qu'il a fait avec le vehicule merci pour la réponce et bonne continuation